Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance: Mme QUOEX Valérie Date de convocation: Le 5 janvier 2024
Réf: 2404 Objet: Regularisation bail « Les barmettes »	<u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean — Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine
	Absents ou excusés: Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha
	Procuration: Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le projet d'agrandissement du périmètre de concession sur terrain communal, au profit de l'EURL « Les Barmettes »

Monsieur le Maire expose, que l'EURL « Les Barmettes » bénéficiait d'une concession sur terrain communal aux « Lindarets », d'une surface de 227 M2, que l'agrandissement de la concession portait sur une surface de 185 M2, soit une nouvelle surface de concession à 412 M2 depuis 2017.

Monsieur le Maire précise, que conformément à la concession initiale, à compter de 2017, cette nouvelle surface sert de base pour le paiement des redevances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ACCEPTE l'agrandissement de la concession de l'EURL « Les Barmettes » d'une surface de 185M2 (plan joint), portant la totalité de sa concession à : 227 + 185 = 412 m2
- PRECISE qu'à compter de 2017 la nouvelle surface base de la redevance, est donc de 412 m2
- ACCEPTE que le solde de 2017/2018 2018/2019 2019/2020 pour un montant de 5673,27€ (cinq mille six cent soixante treize euros et vingt sept centimes) soit réglé en 3 échéances sur l'année 2024 : avril, juillet, octobre.
- PRECISE que depuis 2020 la totalité de la redevance a été réglée, en fonction de la nouvelle surface (412m²).

Glaude

• **CHARGE** le Maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire QUOEX Valérie



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23/01/2024

²⁴**5**²**LO**

Département : HAUTE SAVOIE

Commune : MONTRIOND

Section : D Feuille : 000 D 52

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 28/09/2020

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ID::074-217401884-20240110-D2404-DE
Le plan visualise sur cet extrait est gere
par le centre des impôts foncier suivant :
Bureau antenne du cadastre de Thonon
les bains
36 rue Vallon 74203

74203 THONON CEDEX tél. 04.50.26.79.36 -fax 0450267953 bant.thonon-lesbains@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

